



Bulletin Municipal

Février 2017

648, rue Principale Val-Alain, Québec G0S 3H0 (418) 744-3222
municipalitevalalain@globetrotter.net www.val-alain.com

Prochaine assemblée Conseil municipal

Prochaine assemblée régulière du Conseil municipal lundi **6 mars 2017 à 19h30.**

Gala musical

Dimanche le **26 février 2017**, la FADOQ de Val-Alain vous invite à son prochain gala musical de **13h00 à 17h30.** Informations : Armelle Beaudoin **418 744-3725**

F.A.D.O.Q.

Soirée de danse au Centre municipal, samedi **4 mars 2017.**

Armelle Beaudoin **418 744-3725**

Invitation, à tous les jeudis après-midi, à venir vous amuser avec nous et jouer au baseball-poche.

Surplus économique

Vêtements de travail en vente à la salle municipale vendredi 17 mars de 13:00 à 19:30

Le cercle de fermières organise un brunch pour souligner les 80 ans de fondation du cercle.

Quand : Dimanche 19 mars 9h30 à midi.

Où : à la salle municipale.

Prix : 15 \$ adultes

5 \$ enfants de 6 à 10 ans

Il y aura une exposition ainsi qu'une vente d'artisanat et de beaux prix de tirage.



Merci de venir nous encourager.

Pour réserver vos cartes : Pierrette Bilodeau au 418-744-3410

Prochains ateliers des Fermières :

- Cours de tricot pour tous, appelez Francine au 418-744-3528 pour info
- Cours de couture pour tous : appelez Pierrette au 418-744-3410 pour info

Prochaine réunion mensuelle : lundi 20 février 2017 à 19h30 Atelier : démonstration de la brodeuse et de la « scan and cut »

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 73-81, CONCERNANT LES DÉCHETS

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 73-81, concernant la gestion des déchets solides soit amendé de la manière suivante :

1. A l'article 26, on devra lire : pour l'année 2017 la taxe annuelle prélevée sera de 132. \$...etc.;
2. A l'article 26, on devra lire : ... pour l'année 2017 la taxe annuelle prélevée sera de 235. \$ pour les commerces et industries sans conteneur;
3. A l'article 26, on devra lire : ... pour les industries et commerces avec conteneur, un tarif annuel par conteneur selon le type et la fréquence de cueillette selon le tableau ci-joint pour l'année 2017... etc.;
4. A l'article 27.1, on devra lire : ...pour les industries et commerces avec conteneur, un tarif annuel par conteneur selon le type et la fréquence de cueillette selon le tableau ci-joint pour l'année 2017... etc.;
5. A l'article 27.2, on devra lire : ... les propriétaires de terrains privés seront assujettis un tarif de 30. \$ pour l'année 2017
6. A l'article 27.2, on devra lire : ...seront assujettis un tarif de 66. \$ pour l'année 2017
7. A l'article 27.2, on devra lire : ... seront assujettis un tarif de 132 \$ pour les résidents permanents, pour l'année 2017

Industries et commerces : Tarif annuel par conteneurs selon le type et la fréquence de cueillette					
	2V	3V	4V	6V	8V
1 sem. / 2	533,00 \$	589,00 \$	651,00 \$	877,00 \$	1 052,00 \$
1 x sem.	1 065,00 \$	1 178,00 \$	1 302,00 \$	1 753,00 \$	2 103,00 \$
2 x sem.	2 340,00 \$	2 580,00 \$	2 817,00 \$	3 756,00 \$	4 507,00 \$
Pour les conteneurs compacteurs la compensation sera établie en multipliant par le facteur 2.5 le montant correspondant à la capacité du contenant et à la fréquence de collecte.					

RENOUVELLEMENT DES PARTAGES DE VOIES PUBLIQUES POUR LES QUADS

Considérant que le Club Sport «4» de l'Érable Inc. demande à la municipalité le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2016-2017, à savoir :

Sentier 3 saisons – Printemps, Été et Automne

Route Seigneuriale : de l'entrée du Camping Lac Georges à la limite de la municipalité de Villeroy **200 mètres**

Sentier 4 saisons

Rang 5 Ouest : de notre accès au viaduc 261 jusqu'à la rue Henri **700 mètres**

Rue Henri : sur toute sa longueur **500 mètres**

Rue Turcotte : sur toute sa longueur **100 mètres**

Sentier hivernal

Rang 5 : du Chemin Vigneault jusqu'au Domaine Le Vagabond utilisé seulement lors des dégels de la rivière Henri **6,1 km**

Sentier 4 saisons (nouvelle demande)

Rue Carignan : sur toute sa longueur **80 mètres**

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2016-2017.

22 avril 2017

*Souper spaghetti et soirée dansante au profit
du comité floral.*

Au centre municipal de Val-Alain 1245 rang2.

Dévoilement des gagnant du concours de décoration hivernal

Souper 17h00 - Soirée 20h30

Gratuit pour les enfants de 0-5ans - 6 à 11ans 6.00\$ -12 ans et + 15.00\$

En soirée; de la danse avec Maxime Thibeault & Denis Lavigne.

Information et réservation: Pierrette 744-3410 ou Anita 744-3059

Projet de la serre



Dessin A.Rodrigue

-Le projet Famille (inscription obligatoire) qui consiste à enseigner à faire des semis aux parents accompagnés de leurs enfants de 18 mois à 12 ans

Les inscriptions inclus un plant par enfant et conseils sur les semis gratuitement.

L'activité est offerte au début du mois d'avril et les plants seront remis au mois de mai-juin.

-Ventes de plants de tomates et cerise de terre au mois de mai-juin pour permettre de poursuivre la mission de la serre.

Les plants sont cultivés dans l'optique d'un respect de l'environnement et des gens qui consommeront le fruit de leur récolte. **Contactez-nous au plus tôt afin de réserver vos plants.**

Info et inscriptions: Anita Rodrigue 418-744-3059 ou Cindy Morel 418-414-0555

Visitez notre blog pour en savoir plus: <http://fermieresvalalain.blogspot.ca>



MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN
648, rue Principale Val-Alain (Québec) G0S 3H0
Téléphone : (418) 744-3222 Télécopieur : (418) 744-1330

Directeur général et secrétaire trésorier

Responsabilités

Relevant du conseil municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier a la responsabilité d'assurer la planification, l'organisation, le contrôle et la direction de l'ensemble des activités municipales conformément aux objectifs et priorités déterminés par le conseil et ce, dans le respect des lois et des règlements.

- . Assister aux réunions de travail et aux séances du conseil municipal;
- . Rédiger des procès-verbaux, des règlements, des cahiers d'appel d'offre, des contrats et des avis publics officiels;
- . Superviser les services municipaux;
- . Élaborer, avec les élus et les employés municipaux, le budget annuel et en assurer le suivi;
- . Superviser les opérations comptables journalières, trimestrielles et annuelles;
- . Gérer les plaintes;
- . Assurer les communications et le maintien de bonnes relations avec les citoyens, les employés et les organismes gouvernementaux;
- . Présider les élections municipales;
- . Exécuter toutes autres tâches connexes demandées par le conseil municipal.

Exigences

- . Posséder une formation universitaire ou collégiale en administration ou dans une discipline appropriée au poste ou détenir une expérience équivalente dans le domaine municipal;
- . Connaître les lois et règlements régissant les municipalités, un atout;
- . Connaître le logiciel municipal CIB, un atout;
- . Posséder un sens de l'organisation du travail et de la gestion des priorités;
- . Excellente capacité d'écoute, de négociation, de résolution de problèmes, de conflits et avoir un bon jugement;
- . Habileté à gérer du personnel, à travailler en équipe;
- . Être capable de travailler sous pression;
- . Bonne connaissance du français autant parlé qu'écrit;
- . Grand sens de l'éthique et de la transparence;

Commentaires

L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.

Toute personne désirant poser sa candidature devra transmettre une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae accompagné d'une copie des attestations d'études ou de formation au plus tard le 8 mars 2017 à l'attention de la direction générale par courrier au 648 rue Principale, Val-Alain (Québec) G0S 3H0, par télécopieur au 418-744-1330 ou bien par courrier électronique à municipalitevalalain@globetrotter.net

Conditions salariales

Poste permanent, horaire à temps plein: 32 heures/semaine